



L'initiative « Résilience économique » de la BEI pour les pays voisins du Sud de l'UE et les Balkans occidentaux

La BEI, en sa qualité de banque de l'UE, a été appelée par le Conseil européen à intensifier son soutien au voisinage de l'UE, et notamment à de nombreux pays du voisinage méridional et des Balkans occidentaux, aux fins de la croissance économique et de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Cet appel lui a été adressé dans le contexte de la crise des migrations, qui a aggravé les défis du développement dans ces régions et remis en cause la résilience économique de plusieurs pays.

Le renforcement de la résilience économique passe par une modernisation et un développement des infrastructures sociales et économiques et une stimulation de la croissance et de la création d'emplois portées par le secteur privé. Cela nécessite le déploiement d'efforts concertés propices à la promotion de la cohésion sociale, de l'inclusion et de relations pacifiques entre communautés.

Reconnaissant l'ampleur des défis, la BEI lance l'initiative Résilience économique à l'appui du voisinage de l'UE. Cette initiative implique un changement radical dans l'appui de la BEI aux deux régions, avec une augmentation de ses financements de 6 milliards d'EUR sur une période de cinq ans à compter de fin 2016 – au-delà des 7,5 milliards d'EUR déjà envisagés – afin de mobiliser jusqu'à 15 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires.

Pour atteindre cet objectif d'investissement ambitieux et assurer que le soutien aille bien à ceux qui en ont le plus besoin, la Banque entend mobiliser 730 millions d'EUR de financements auprès des donateurs¹, pour les combiner avec les financements BEI. Ces ressources permettront à la BEI de soutenir des investissements ayant des retombées sociales et économiques positives mais qui, autrement, ne seraient pas financés en raison de contraintes budgétaires, d'une rentabilité financière insuffisante ou d'un niveau de risque élevé.

6 Mrd EUR
sur cinq ans

15 Mrd EUR
d'investissements
supplémentaires

“ Le renforcement de la résilience économique passe par une modernisation et un développement des infrastructures sociales et économiques et une stimulation de la croissance et de la création d'emplois portées par le secteur privé.

¹ Les contributions peuvent également être des prêts, des garanties ou d'autres formes de capital remboursable.



La crise migratoire et ses effets sur la région

Le conflit syrien a provoqué le départ de quelque 4,7 millions d'habitants qui ont cherché refuge à l'étranger et le déplacement de plus de 6 millions de personnes à l'intérieur du pays. Cette crise et l'important afflux de réfugiés et de migrants économiques venus de pays en développement pèsent sur les ressources sociales et économiques des pays voisins de l'UE et ont des implications sociales, économiques et politiques pour cette dernière. Plus de 2 millions de réfugiés sont actuellement accueillis dans les pays du voisinage méridional, et les pays des Balkans occidentaux sont devenus l'un des principaux axes migratoires vers l'Europe.

L'UE et d'autres organisations internationales ont été à l'avant-garde de la réponse institutionnelle à la crise humanitaire en Syrie et au-delà de ses frontières. Toutefois, sur le moyen à long terme, une action renforcée est également requise pour améliorer la résilience des pays affectés par les importants flux migratoires ou vulnérables à leurs impacts et pour favoriser des progrès soutenus vers la réalisation des ODD.

L'initiative Résilience économique est la réponse principale de la BEI axée sur les migrations dans les pays du voisinage méridional et des Balkans occidentaux. En tant que seule institution financière internationale (IFI) opérant dans l'UE, dans les pays voisins de l'UE et dans les pays d'Afrique subsaharienne (pays d'origine, de transit ou de destination), la BEI est bien placée pour proposer une approche coordonnée de l'appui aux pays vulnérables aux importants flux migratoires. L'initiative Résilience économique vient s'ajouter à d'autres initiatives de la Banque centrées sur les migrations et visant par exemple la Turquie et l'Afrique subsaharienne.

La BEI bénéficie d'une solide expérience en matière de panache des fonds provenant des donateurs et de ses propres ressources pour financer le développement durable, reposant sur l'utilisation d'une gamme d'instruments financiers et techniques adaptés aux besoins et innovants.

L'initiative Résilience économique s'appuie sur les réseaux établis de longue date par la Banque avec les clients et les institutions financières partenaires et sur l'avantage comparatif de la Banque dans les investissements concernant les infrastructures publiques et le développement du secteur privé dans les pays du voisinage méridional et des Balkans occidentaux. Au cours des dix dernières années, la BEI a signé des opérations de financement dans les deux régions pour un montant de 13,7 milliards d'EUR et 6,6 milliards d'EUR respectivement.

Les projets de la BEI sont axés sur la demande et basés sur de vastes consultations menées auprès des bénéficiaires dans les administrations nationales et locales et dans le secteur financier et le secteur privé. En tant que banque de l'UE, la BEI travaille en étroite collaboration avec les États membres de l'UE, la Commission européenne et d'autres IFI afin de garantir que ses opérations sont bien coordonnées et complémentaires.

La BEI, en sa qualité de banque de l'UE, a un rôle unique à jouer dans la réalisation des objectifs de politique extérieure européenne, par la mobilisation de ressources à l'appui de projets économiquement solides et assortis d'importants avantages sociaux et environnementaux, qui favorisent la croissance durable et inclusive.





En quoi consiste l'initiative Résilience économique ?

L'initiative Résilience économique s'articule autour de trois volets.

Volet 1

En faire davantage avec les ressources actuelles Utiliser **2 milliards d'EUR** supplémentaires de financements BEI au titre des cadres de financement existants pour les deux régions

Le volet 1 implique de déterminer des priorités dans l'affectation des ressources à l'appui des infrastructures et du développement du secteur privé pour les deux régions dans le cadre des enveloppes de financement existantes. Dans le secteur public, la Banque mettra l'accent sur les opérations visant le renforcement et le développement d'infrastructures essentielles, la promotion d'une fourniture améliorée et équitable de services de base, l'appui à la protection sociale pour les populations résidentes et, partant, la promotion de la création d'emplois par l'élargissement des débouchés possibles. Dans le secteur privé, la Banque continuera à fournir des financements aux PME et ETI des régions concernées, grâce à l'intermédiation de banques commerciales.

Volet 2

Investir dans les infrastructures essentielles **1,4 milliard d'EUR²** de prêts supplémentaires accompagnés de **430 millions d'EUR** d'aides non remboursables à déployer parallèlement aux financements et à l'assistance technique de la BEI

Le volet 2 répond aux besoins des deux régions en matière de renforcement des investissements pour les infrastructures publiques essentielles, dont certaines sont très sollicitées en raison d'une augmentation de la population migrante. Renforcer la résilience des infrastructures des pays potentiellement vulnérables aux futurs flux migratoires en tant que lieux d'accueil ou de passage permettra de les préserver des pressions futures en cas d'intensification ou de réorientation des flux.

² La BEI prévoit la possibilité d'une réaffectation limitée de ressources entre les volets 2 et 3, en fonction de la demande.

“ Le volet 2 répond aux besoins des deux régions en matière de renforcement des investissements pour les infrastructures publiques essentielles, dont certaines sont très sollicitées en raison d'une augmentation de la population migrante.





Résultats de projets relevant du secteur public financés par la BEI dans les régions concernées

Jordanie – La BEI a accordé un prêt combiné à des aides à l'investissement de l'UE en faveur du projet Wadi Al Arab Water System II, destiné à pallier l'insuffisance d'eau dans le pays, où le problème est exacerbé par l'arrivée massive de réfugiés syriens. Le système fournira 30 millions de m³ supplémentaires d'eau potable par an dans les gouvernorats du nord du pays et dans des zones comptant, d'après les estimations, une population urbaine non réfugiée d'environ 1,47 million d'habitants et accueillant quelque 163 000 réfugiés.

Égypte – Le projet Kafr El Sheikh Wastewater Treatment concerne la construction de deux stations d'épuration et l'extension de trois autres stations, ainsi que la création d'un réseau d'égout de 697 km. Il permettra d'améliorer les services d'assainissement pour environ 65 000 foyers, ou 227 500 personnes (données estimatives), avec 25 millions de m³ supplémentaires d'eaux usées traitées selon des normes acceptables. Il permettra également de réduire les rejets d'eaux usées non traitées dans l'environnement, notamment en mer Méditerranée, de 67 700 m³ par jour.

Tunisie – La BEI a accordé un prêt de 70 millions d'EUR à l'appui d'un programme couvrant un quart de toutes les écoles secondaires du pays ainsi que certaines écoles primaires et d'autres équipements en vue de leur amélioration. Au total, 59 nouveaux établissements seront construits et 310 écoles seront rénovées, avec à la clé 36 000 nouvelles places disponibles pour les étudiants et 3 350 postes supplémentaires pour les enseignants et le personnel de support. Outre l'élargissement de l'accès à l'éducation, le programme fournira des installations de meilleure qualité aux enseignants et aux étudiants, améliorera la sécurité et permettra à un plus grand nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux de fréquenter des écoles classiques. Une attention particulière sera portée aux écoles situées dans des régions défavorisées. Le but ultime du programme est d'assurer que les jeunes quittent l'école avec de meilleures connaissances, afin d'aider à faire baisser le taux élevé du chômage des jeunes dans le pays.



Pourquoi les ressources provenant des donateurs sont-elles nécessaires à l'appui du volet 2 ?

Les investissements dans les infrastructures publiques sont essentiels pour renforcer la résilience économique, mais bon nombre des pays affectés n'ont pas les moyens d'investir et sont limités dans leur capacité à emprunter. La combinaison des aides non remboursables et des investissements de la BEI a pour effet de réduire le coût global de ces investissements et permet aux autorités nationales et locales d'accroître le rythme du développement et de la mise en œuvre des investissements indispensables tout en assurant la viabilité budgétaire.

La disponibilité de contributions sous forme d'aides non remboursables améliorera également la viabilité financière d'investissements ayant des rendements économiques et sociaux importants mais pour le financement desquels la marge d'augmentation des redevances d'utilisation est limitée. Ceci peut être particulièrement important pour mobiliser des investissements dans des régions économiquement défavorisées ou pour des infrastructures sociales essentielles (santé, éducation, approvisionnement en eau et assainissement, gestion des déchets), qui subissent toutes la pression grandissante des populations locales, parfois exacerbée par d'importants afflux de migrants.

En outre, des capacités administratives et techniques limitées et d'autres contraintes institutionnelles comme une législation obsolète freinent le rythme auquel bon nombre de ces pays peuvent absorber les investissements et ralentissent ainsi le rythme du développement. Ces contraintes de capacité représentent un obstacle majeur au renforcement du financement dans la région. Elles peuvent être atténuées par le déploiement ciblé d'une assistance technique financée par des aides non remboursables à l'appui de l'identification, de la préparation et de la mise en œuvre de projets relevant du secteur public.

Par ailleurs, lorsque des risques sociaux liés aux investissements sont identifiés, une assistance technique peut être fournie pour renforcer la capacité de la contrepartie à assurer la conformité avec les normes environnementales et sociales de la BEI. Les possibilités de renforcer l'impact social positif en améliorant la cohésion sociale, l'inclusion des jeunes et l'autonomisation des femmes seront également recherchées.



“ Dans le cadre du volet 3, la BEI s’attachera à assurer un accès adéquat au financement pour les PME et les ETI parce qu’elles constituent l’épine dorsale des économies et sont créatrices d’emplois.



Volet **3**

Renforcer la résilience grâce à la croissance portée par le secteur privé 2,6 milliards d’EUR³ de prêts supplémentaires dont 300 millions d’EUR de ressources d’investissement d’impact apportées par les donateurs

Le volet 3 est centré sur l’appui à la croissance portée par le secteur privé, un élément essentiel pour générer de la croissance et des emplois. La BEI s’attachera en particulier à assurer un accès adéquat au financement pour les PME et les ETI parce qu’elles constituent l’épine dorsale des économies et sont créatrices d’emplois. Les prêts consentis à des sociétés serviront principalement à financer des projets ayant un potentiel élevé de création d’emplois et d’impact social.

³ La BEI prévoit la possibilité d’une réaffectation limitée de ressources entre les volets 2 et 3, en fonction de la demande.

Résultats de projets de développement relevant du secteur privé financés par la BEI dans les régions concernées

Maroc – La BEI finance à hauteur de 15 millions d’EUR le coût d’investissement de 31 millions d’EUR pour le groupe Europac, une entreprise espagnole de production de papier et de carton, pour la construction d’une usine de production de matériaux d’emballage en carton à Tanger, au Maroc. Cette opération améliorera la capacité de l’entreprise à approvisionner les clients locaux et à répondre à la demande des secteurs marocains de l’automobile et de l’agro-industrie. L’investissement contribuera à générer des emplois et de la valeur ajoutée dans le secteur industriel au Maroc, un objectif de la stratégie industrielle nationale du pays. Le Maroc est actuellement confronté à des taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes (près de 35 % des 15-24 ans sont sans emploi). La construction de l’usine devrait générer des emplois représentant 305 années-personnes, et l’usine emploiera 115 personnes à temps plein lorsqu’elle sera pleinement opérationnelle. En outre, la présence sur place d’un fabricant mondial d’emballages offrira aux entreprises locales davantage de possibilités, dans divers secteurs, de développer et d’élargir leurs activités tournées vers l’exportation à Tanger.

Égypte – La BEI, s’appuyant sur des ressources en capital-risque issues du budget de l’UE, est un investisseur de référence du fonds Euromena qui a investi, entre autres, dans une société égyptienne fournissant des solutions informatiques, et notamment une solution d’enseignement à distance pour les réfugiés syriens qui a été mise en œuvre avec succès dans le cadre d’une phase pilote dans un camp de réfugiés au Liban.

Ancienne République yougoslave de Macédoine – En 2012, la BEI a accordé un prêt de 100 millions d’EUR à la Banque macédonienne pour la promotion du développement afin d’améliorer l’accès aux financements pour les PME du pays. Ce prêt a permis à la banque nationale de promotion économique de prêter à son tour aux banques locales et de mettre des fonds à disposition pour 446 PME et quatre ETI. Les prêts, d’un montant moyen de 222 000 EUR, ont été octroyés pour une durée moyenne de 5,5 ans, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux durées généralement proposées aux PME sur le marché local. Ces prêts ont permis de maintenir 16 542 emplois dans les entreprises bénéficiaires et de créer plus de 2 000 nouveaux postes. Ils ont servi à financer des investissements des entreprises bénéficiaires représentant un montant total de 171 millions d’EUR.



Pourquoi les ressources provenant des donateurs sont-elles nécessaires à l'appui du volet 3 ?

La BEI utilisera les mécanismes de garantie pour prêter à l'appui de projets relativement risqués relevant du secteur privé et présentant un potentiel de rendement financier élevé. La Banque ira également plus loin et utilisera les ressources d'**investissement d'impact** apportées par les donateurs pour financer des opérations plus risquées présentant un potentiel non négligeable de rendements sociaux et économiques élevés, sur la base d'un partage des risques ou de structures de financement similaires avec des banques partenaires locales ou éventuellement des prêts via des intermédiaires présentant un risque élevé. Les opérations concerneront par exemple des projets favorisant l'inclusion financière et l'esprit d'entreprise chez les femmes et les jeunes. La Banque peut financer ces opérations par de la dette subordonnée, des tranches de fonds propres de second rang, des garanties ou d'autres formes d'instruments de partage des risques et mobiliser ainsi des capitaux privés supplémentaires qui, sans la capacité de prise de risque supplémentaire apportée par les fonds provenant des donateurs, n'auraient pas pu être mobilisés.

Instruments d'investissement d'impact

La BEI a de solides antécédents en matière d'investissement d'impact dans le secteur privé, tant dans les pays du voisinage méridional que dans les pays ACP, où elle a mis en œuvre plusieurs types d'opérations, en particulier pour remédier aux causes fondamentales des migrations et traiter les conséquences de la crise des réfugiés. La Banque utilise d'une manière générale les quatre types d'instruments décrits ci-dessous.

Fonds de capital-investissement d'impact social promus par une population émergente de gestionnaires de fonds de capital-investissement qui placent l'atténuation des problèmes sociaux ou environnementaux au cœur de la stratégie d'investissement de leurs fonds, mais qui visent dans le même temps la durabilité tant au niveau des fonds qu'au niveau des sociétés dans lesquelles ils investissent.

Prêts à des intermédiaires financiers, en particulier à l'appui de projets ayant un fort impact en matière de développement, réalisés par des très petites et petites entreprises dans des secteurs clés comme l'énergie, les services sociaux, l'agriculture, la santé et l'éducation.

Instruments facilitant le partage des risques, qui prendront la forme d'instruments comprenant des garanties couvrant les premières pertes (« tranches des premières pertes »), de la dette subordonnée, des tranches de fonds propres de premier rang et des garanties facilitant les opérations de partage des risques de la BEI avec des intermédiaires financiers locaux (banques commerciales) en faveur des MPME insuffisamment desservies.

Financements directs, via des investissements en fonds propres ou des prêts à l'appui de projets mis sur pied par des promoteurs solides et expérimentés et ayant un impact important sur le développement, mais qui peuvent néanmoins conduire à des pertes plus élevées et à des difficultés de recouvrement de l'investissement (risque assimilé à celui d'un apport de fonds propres, avec des prévisions de pertes supérieures à la normale). La BEI appliquera des critères de sélection et d'admissibilité stricts pour cet instrument.



Soutenir l'initiative Résilience économique

L'initiative Résilience économique représente une possibilité pour les donateurs, en particulier les États membres de l'UE, de mobiliser tout l'éventail des instruments, réseaux et compétences à la disposition de la BEI pour maximiser l'impact, sur le plan du développement, de ses financements collectifs dans les régions affectées et travailler à la réalisation des ODD.

Au total, 730 millions d'EUR de ressources provenant des donateurs sont nécessaires pour mobiliser les 15 milliards d'EUR de nouveaux investissements prévus au titre de l'initiative Résilience économique. Le besoin le plus immédiat est de lever, auprès des donateurs, les ressources nécessaires pour la réserve de projets de 2017. Cela implique un engagement, de la part des donateurs, de 110 millions d'EUR d'ici à mi-2017. Les besoins de financement indicatifs sont présentés dans le tableau ci-après.



Initiative Résilience économique – Besoins de financement annuels indicatifs

Ressources provenant des donateurs nécessaires pour la mise en œuvre de l'initiative Résilience économique	Phase 1	Phase 2			Total
	2017	2018	2019	2020	
- Investissement d'impact	40	70	90	100	300
- Subventions à l'investissement	50	60	110	120	340
- Assistance technique et services de conseil	20	20	20	30	90
Total	110	150	220	250	730

Quelle est la portée géographique de l'initiative Résilience économique ?

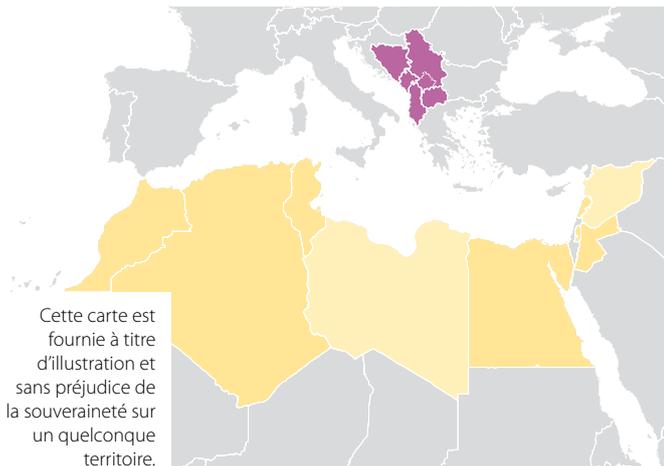
Les pays admissibles sont les suivants :

■ Pays voisins du Sud

Algérie, Égypte, Gaza-Cisjordanie, Jordanie, Liban, Libye*, Maroc, Syrie* et Tunisie.

■ Balkans occidentaux

Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Kosovo**, Monténégro et Serbie.



La BEI s'est engagée à gérer l'initiative Résilience économique de la manière la plus efficace, la plus transparente et la plus efficace possible. Elle mettra en place un fonds fiduciaire dédié, le fonds fiduciaire pour l'initiative Résilience économique ou ERITF, pour *Economic Resilience Initiative Trust Fund* – afin d'acheminer les contributions des donateurs à l'appui des objectifs de l'initiative et de fournir un cadre pour faciliter l'engagement des donateurs et la coordination.

Résultats et incidences

La Banque utilisera son cadre de mesure des résultats pour suivre les résultats des projets au titre de l'initiative Résilience économique. Elle s'appuiera sur des données de base et examinera l'évolution par rapport aux valeurs attendues pour rendre compte des incidences économiques, sociales et environnementales des opérations au titre de l'initiative Résilience économique tout au long du cycle de vie des projets. Tous les projets BEI doivent être conformes aux politiques, principes et normes de la Banque, y compris en matière de droits humains, de genre, de sensibilité aux conflits, de biodiversité et de changements climatiques, ainsi qu'au cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

* La BEI commencera ses activités en Libye après la signature d'un accord-cadre avec le pays, qui est actuellement en cours d'élaboration. À la suite des sanctions prises par l'UE en novembre 2011, la BEI a suspendu tous les décaissements et les contrats de conseil technique relatifs aux projets en Syrie.

** Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo. Ci-après désigné Kosovo.

L'initiative « Résilience économique » de la BEI



Résilience économique et objectifs de développement durable

Un objectif clé de l'initiative Résilience économique est de contribuer à la réalisation des ODD dans la région. L'UE reconnaît le rôle important que joue la banque de l'UE dans la réalisation des ODD et la BEI a pris des engagements internationaux en ce qui concerne la mise en œuvre de ces objectifs. La Banque s'emploie à concevoir un système conforme et cohérent pour répertorier la contribution de ses activités, notamment celles au titre de l'initiative Résilience économique, aux fins de la réalisation des ODD. Cette approche mettra en évidence la pertinence de l'initiative Résilience économique pour les ODD. Compte tenu de la réserve préliminaire, l'initiative Résilience économique devrait contribuer en particulier aux ODD suivants : 6 – eau propre et assainissement ; 7 – énergie propre et d'un coût abordable ; 8 – travail décent et croissance économique ; 9 – industrie, innovation et infrastructure ; 11 – villes et communautés durables. La dimension climatique est d'ores et déjà solidement intégrée dans toutes les opérations de la BEI, ce qui permet à la Banque de suivre la contribution importante attendue de l'initiative Résilience économique à l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Enfin, grâce à la collaboration avec le secteur privé, le secteur public et d'autres partenaires de développement, dans la mesure du possible, l'initiative Résilience économique s'inscrit dans le droit fil de l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE

Banque européenne d'investissement

98 - 100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

☎ +352 4379-1
☎ +352 437704

www.bei.org/resilience-initiative

 twitter.com/EIB

 facebook.com/EuropeanInvestmentBank

 youtube.com/EIBtheEUBank

Bureau d'information

☎ +352 4379-22000
☎ +352 4379-62000
✉ info@bei.org

Contacts opérationnels

Christoph Kuhn
Directeur du département Gestion des mandats
☎ +352 4379-87324
✉ c.kuhn@bei.org

Anders Risberg
Chef de la division Fonds fiduciaires et
panachage de ressources
☎ +352 4379-86626
✉ a.risberg@bei.org